



Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Chef du Département de l'économie et du sport

Secrétariat d'Etat à l'économie
Conditions de travail
Sécurité des produits
A l'att. de Monsieur Thomas Herzog
Holzikofenweg 36
3003 Berne

abps@seco.admin.ch

Réf. : CNS

Lausanne, le 30 mars 2017

Procédure de consultation relative à l'édiction l'ordonnance sur la sécurité des équipements de protection individuelle (ordonnance sur les EPI)

Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir consulté au sujet du projet relatif à l'édiction de l'ordonnance sur la sécurité des équipements de protection individuelle.

Cette nouvelle norme s'inscrit dans un but d'harmonisation entre systèmes suisses et européens et n'apporte pas de modifications matérielles notables. Elle n'appelle ainsi pas de remarques particulières.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du département

Philippe Leuba
Conseiller d'Etat